



Syndicat SUD APT 13
BP 90055 13202 Marseille Cedex 02
Mail : sud13poste@orange.fr
Facebook : www.facebook.com/sudapt13
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

A Monsieur le Directeur de la DSCC 13.
7 Rue Gaspard Monge,
13458 Marseille Cedex 13.

Marseille, le 16 décembre 2016

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements (PIC, PPDC, PDC, ACP) rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au vendredi 23 Décembre 2016 à 22h, pour une durée de 24H, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels des établissements rattachés à la DSCC 13, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

Sur la Conciliation vie privée/vie professionnelle :

- Octroi d'un samedi libéré sur les journées des 24 et 31 Décembre 2016 au choix des agents.
- Départs anticipés et facilités de service sans contrepartie, en particulier pour les postier-es se rendant hors de leur agglomération de résidence à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Sur la rémunération :

- Paiement d'une prime exceptionnelle de fin d'année de 500 euros nets pour tous et toutes sans conditions, La Poste reconnaissant ainsi les efforts consentis.
- Attribution d'avantages en nature spécifiques (chèques cadeaux, bons d'achat...). Pour les enfants de postier-es, financement et organisation de spectacles de Noël avec remise de cadeaux et déguisements des équipes de direction (les enfants n'ont pas à subir les restrictions budgétaires).
- Promotion pour toutes et tous au niveau supérieur avec pour critère déterminant l'ancienneté, y compris des agents ayant choisi de rester sur leur grade dit de reclassement.
- Grade de base en 2.1

Sur l'emploi :

- Comblement de l'ensemble des vacances d'emploi.
- Remplacement de tous les départs.
- Recrutement en CDI à temps complet de l'ensemble des personnels sous contrat précaire volontaires.

Sur les conditions de travail :

- Arrêt des réorganisations pathogènes (ainsi que de l'ensemble des processus afférents) ayant déjà révélé de par leur fréquence, leur récurrence, leur quantification forfaitaire de la charge et du temps de travail (sur la base de logiciels nationaux), la flexibilité (toutes les formes de sécabilité), de nombreuses situations de mal-être et de souffrance au travail, des troubles et pathologies professionnelles, ainsi qu'un absentéisme grandissant.

- Ouverture d'une réelle négociation sur l'ensemble des métiers sur la base de la nécessaire préservation des postiers-ères (de leur santé et de leur sécurité) au sein de la DSCC13, qui intégrerait la modélisation et le contenu des organisations de travail, les moyens de remplacement ainsi que les régimes et horaires de travail.

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Secrétaire Départemental
Syndicat SUD APT 13
Yann QUAY-BIZET**